Image not found or type unknown

RUPTURE CONVENTIONNELLE ET LICENCIEMENT

Par **DDTT**, le **20/12/2011** à **22:04**

Bonjour,
J'ai fait part par courrier recommandé avec AR à mon employeur de mon souhait de trouver avec lui un accord concernant la rupture de mon contrat de travail.
Il me fait une proposition orale de licenciement sans plus de précision sur le motif, applicable dès lors qu'un remplaçant aura été trouvé, alors que j'envisageait plutôt une rupture conventionnelle rapide. Je sais que dans l'entreprise des licenciements pour abandon de poste ont déjà été pratiqués dans des cas équivalents.
Par ailleurs, j'avais donné mon accord par courrier pour une diminution de mon temps de travail assortie d'une baisse de salaire au 01/01/12 proposée par l'employeur mais je n'ai encore signé aucun avenant. Dans le contexte actuel, je souhaite pouvoir quitter mon poste au plus vite et ne veux plus voir mon temps de travail et mon salaire réduits en attendant.
Quels sont les recours possibles?
Merci,

Par **P.M.**, le **21/12/2011** à **11:13**

Bonjour,
En tout cas, l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés